

Malakoff, le 28 mars 2019

Décision n°2019 - 22 portant délégation de signature

La Directrice générale de l'EPIDE,

Vu le code de la défense, notamment son article R 3414-18 ;

Vu le décret du 17 novembre 2017 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense;

Vu la décision n°2018-29 du 27 août 2018

Décide :

Article 1^{er}. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice ANTONELLI, directeur du centre de Bordeaux, la délégation de signature qui lui est donnée par la décision n°2018-29 est exercée par M. Jacques CARRIERE, chef du service insertion professionnelle et formation du centre de Bordeaux.

Art. 2. – La présente décision prend effet du 29 mars au 7 avril 2019.

Art. 3. – Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision.

La Directrice générale de l'EPIDE,



NATHALIE HANET